

**REGLEMENT INTERIEUR**

DES VACANCES SPORTIVES

SEJOUR SKI à GUCHEN

Du 26 Février au 01 Mars 2024

La ville de Talence propose un Accueil Collectif de Mineurs “**VACANCES SPORTIVES**” pour les enfants de 8 à 16 ans, ouvert durant les vacances scolaires (exceptées celles de Noël). Cet accueil est déclaré auprès de la D.D.C.S. en accueil extrascolaire.

Le présent règlement définit les conditions d'inscription et de fonctionnement de cet accueil.

**DÉROULEMENT**

Le séjour de vacances sportives à Guchen est ouvert aux enfants de 8 à 16 ans.

L’hébergement se fera dans la structure Jean Pouzet, 38 vallée d’Aure 65240 Guchen**.**

Ce Gîte, est déclaré Jeunesse et Sport, pour l’accueil des groupes mineurs en pension complète.

Si l’activité ski est une priorité, elle reste dépendante des conditions météo mais également de la fatigue des enfants. L’activité se fera sur la station de Piau Engaly.

 **INSCRIPTIONS**

L’inscription administrative est obligatoire avant tout accueil de votre enfant. Elle doit être faite au service Sport, Jeunesse et Vie Etudiante **par mail,** animation-sportive@talence.fr ou déposé au service, 17 Avenue Espeleta, 33400 Talence.

PERIODE D’INSCRIPTION

**A partir du Lundi 04 DECEMBRE 2023**

Jours et horaires

Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et de 13h00- 17h00

Un dossier d’inscription complété et l’ensemble des documents demandés :

* Photocopie des pages de vaccination du carnet de Santé.
* Certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de moins d’un an. (Uniquement pour le séjour)
* Si votre enfant a un Projet d’Accueil Individualisé (PAI). (Merci de fournir le protocole d’accueil)
* Assurance Responsabilité Civile.
* Attestation d’Assuré Social.
* Attestation CAF avec votre quotient Familial ou votre avis d’imposition.
* Attestation de prise de connaissance du Règlement Intérieur. (Uniquement le coupon de retour daté et signé)

L’ inscription s’effectue pour **la semaine complète** (du Lundi au Vendredi) et **un dossier par enfant.**

**MODALITES DE FACTURATION ET REMBOURSEMENT**

Le coût de cette activité s’applique sur la base d’un forfait à la semaine.

La tarification est modulée en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales.

La facturation se fera en fin de mois en fonction de votre choix en 1 fois ou 3 fois (en même temps que la cantine ou la garderie).

Les chèques sont à établir à l’ordre du Trésor Public. Les personnes ayant un prélèvement automatique pour la cantine ou la garderie l'auront également pour les vacances sportives.

Pour toute absence, nous vous remercions de bien vouloir prévenir le service Animation Sportive, soit par mail à **animation-sportive****@talence.fr**, soit par courrier daté et envoyé par voie postale, soit déposé dans la boîte aux lettres du service ou directement au service :

- annulation dans un délai au-delà des 8 jours précédents :

* par écrit, **pas de facturation**.

- annulation dans le délai des 8 derniers jours :

* par écrit, **facturation** sauf sur présentation d'un certificat médical.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf pour incapacité à la pratique des activités sportives justifiée par la présentation d’un certificat médical.

**SANTÉ**

Les problèmes de santé particuliers de l’enfant devront être indiqués sur la fiche sanitaire de liaison.

Si l’enfant doit prendre un médicament, celui-ci doit être confié au Directeur, accompagné de l’ordonnance.

En cas d’accident, le Directeur fera appel aux différents secours appropriés et appellera les parents ou toute autre personne indiquée sur la fiche sanitaire.

Merci de bien porter attention à fournir un numéro de téléphone où les personnes sont facilement joignables.

**OBJETS DE VALEUR**

Il est déconseillé aux enfants d’apporter des objets de valeur. En cas de perte ou de vol, la Municipalité décline toute responsabilité.

De l’argent de poche peut être remis à l’enfant, mais les sommes doivent rester raisonnables.

**TENUE**

Il est demandé de prévoir des tenues sportives adaptées aux activités et aux différentes conditions climatiques : lunettes (masque), bonnet, gants imperméables, crème solaire, K-Way, maillots de bain, serviette de bain, serviette et trousse de toilette. Nous insistons sur la qualité des équipements adaptés au froid, tous les ans des enfants souffrent en raison de tenues inappropriées. (gants en laine)

**RESPECT D’AUTRUI ET COMPORTEMENT**

Dans le centre de vacances, il est interdit de quitter le chalet ou son groupe.

Chacun s’engage à respecter les locaux du centre (sanitaires, couchages), les parties communes, ainsi que le matériel sportif de location.

L’enfant doit respecter les adultes, les autres groupes d’usagers, ainsi que les autres enfants (nuisances sonores etc…)

L’enfant ayant un mauvais comportement fera l’objet d’un avertissement signifié aux parents.

Tout comportement jugé dangereux ou irrespectueux peut entraîner le retour de l’enfant à son domicile à la charge des parents.

 Il est interdit de :

* Fumer
* D’introduire toute personne non inscrite au centre
* D’acheter ou consommer de l’alcool ou tout produit illicite
* D’introduire dans le centre et d’utiliser des objets dangereux (allumettes, objets tranchants, pétards, etc…)

**ASSURANCE**

Les parents ou tout autre responsable légal du ou des enfants inscrit(s) sont informés **qu’il est obligatoire** de souscrire, au préalable, à une assurance en responsabilité civile ainsi que de personne (type “individuelle accident”) afin que leur(s) enfant(s) soient couverts en cas de dommages causés à autrui ou dans l'hypothèse où il(s) serai(en)t victime(s) d'un accident corporel".

 Le séjour est placé sous la responsabilité d’un Directeur. Toute réclamation devra lui être adressée. Il est chargé de l’application du présent règlement

**Service Sport Jeunesse et Vie Etudiante**

**ANIMATIONS SPORTIVES**

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS “ Les Vacances Sportives”**

**Ecole Jules Michelet Elémentaire**

**rue Châteaubriand**

**33400 TALENCE**

 ---------------------------------------------*coupon à joindre avec le dossier d’inscription*-------------------------------------

Du Lundi 26 FEVRIER au Vendredi 01 MARS 2024 - 5 Jours -

Séjours SKI – à GUCHEN -

Responsable légal 1 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Responsable légal 2 ……Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.………………………………………

Avons inscrit notre enfant Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.…………………………………………. aux Vacances sportives, séjours Ski *,* déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de cette structure et nous engageons à le respecter.

Fait à Talence, LeCliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Lu et Approuvé Responsable légal

( Mention à recopier)

Signature

 ---------------------------------------------*coupon à joindre avec le dossier d’inscription*-------------------------------------

Du Lundi 26 FEVRIER au Vendredi 01 MARS 2023 - 5 Jours -

Séjours SKI – à GUCHEN-

**Réunion d’information**

**Jeudi 08 FEVRIER 2024 à 18h**

**Espace F. Mauriac**

Responsable légal 1 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Responsable légal 2 …Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.………………………………………….

Nom et Prénom de l’enfant …Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.………………………………………………………………………….………….

Participera

[ ] [ ]

Ne participera pas

[ ] Fait à Talence, Le

Lu et Approuvé Responsable légal

(Mention à recopier)

Signature